

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

37ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du visa fédéral

Ouverture des engagements : dès la parution du règlement

Clôture des engagements : Lundi 6 juin 2022

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 18 juin 2022 de 8h30 à 19h00 à la buvette (site de la Boutonnière rue de Drincourt à Neufchâtel)

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 18 juin 2022 de 8h30 à 19h30

Vérifications des documents le : Samedi 18 juin 2022 de 14h15 à 19h00 Lieu : la Boutonnière

Vérifications des voitures le : Samedi 18 juin 2022 de 14h30 à 19h15 Lieu : la Boutonnière

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 18 juin 2022 de 14h30 Lieu : la Boutonnière

1ère réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 18 juin 2022 à 18h15 Lieu : la Boutonnière

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 18 juin 2022 à 20h00 Lieu : la Boutonnière

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 18 juin 2022 à 20h00 Lieu : la Boutonnière

Départ de : la Boutonnière le dimanche 19 juin 2022 à 8h00

Publication des résultats partiels le : dimanche 19 juin 2022 Lieu : la Boutonnière

Arrivée à : la Boutonnière le dimanche 19 juin 2022 à 16h08 (1er concurrent)

Vérification finale le : dimanche 19 juin 2022 Lieu : garage Auguste 1, rue Testu 76270 Neufchatel-en-Bray

Taux horaire de la main d'oeuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : dimanche 19 juin 2022 après le délai de réclamation Lieu : la Boutonnière

Remise des prix le : dimanche 19 juin 2022, 30 minutes environ après l'ouverture du parc fermé Lieu : la Boutonnière

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAL DE BRESLE organise le 37ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **23-03-2022** sous le numéro **26** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **243** en date du **24-03-2022**.

Comité d'Organisation

Président : Benoit Debeauvais

Membres : Eric Fleurman, Christophe Durand, Hervé Larue

Secrétariat du Rallye, Adresse : chez Eric Fleurman, 1, rue des tuileries 76270 Bully

Téléphone : 06.14.85.59.96

Fax : mail : eba@gmx.fr

Permanence du Rallye : avant le rallye, au secrétariat du rallye. Durant le rallye, au PC, à la Boutonnière

Lieu, date, horaire : voir ligne précédente, de 9h00 à 19h00

Organisateur technique

Nom : ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE

Adresse : 1, rue des Tuileries 76270 Bully

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. MAWDSLEY FRANCOISE	Licence n°1653__
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. LA RUE ANNICK	Licence n°19109__
	M. FAULIN-LECAT CHRISTINE	Licence n°126053_
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M.	Licence n° _____
Directeur de Course	M. VERGNORY HUBERT	Licence n°7092__
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. DENIS DIDIER	Licence n°132362_
	M. LEGRAND GUILLAUME	Licence n°220796_
Adjoints à la Direction de Course et DC VHC	M. FAULIN JEAN-YVES	Licence n°11116__
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. JOSSE JEAN-DENIS.....	Licence n°34725__
Commissaire Technique responsable	M. SALENNE JACQUES.....	Licence n°18219__
Commissaires Techniques adjoints	M. BOGEMANS CHRISTOPHE	Licence n°44924__
	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Médecin chef	M. Dr CARON.....	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents	M. CHRISTEL CLAUDE	Licence n°9367__
Juges de faits	M.	Licence n° _____
Chargé des relations avec la presse	M.	Licence n° _____
Chronométreurs	M. LEROY BRUNO	Licence n°9337__
	M. HERVIEU DANIEL	Licence n°179222_
Classement		
Speaker	M.	Licence n° _____

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 37^{ème} Rallye de Neufchâtel-en-Bray compte pour :

- la coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2
- le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2022
- le challenge EBA pour les membres 2022 de l'EBA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 37ème rallye régional de Neuchâtel-en-Bray doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 6 Juin 2022, accompagnée du règlement ainsi que des documents suivants : copie des licences et permis de conduire.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 145 voitures. Soit 130 modernes et 15 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 15 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 145 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 610 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGONDE (suivant le carnet d'itinéraire)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 37ème Rallye de Neuchâtel-en-Bray représente un parcours de 90 km.

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,8km.

Les épreuves spéciales sont : Neucastel (6,7km) et EBA (5,9km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : le samedi 18 juin 2022 de 8h30 à 19h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

✦ Coupes : Nombreuses Coupes

✦ Primes en chèque : Il n'est pas prévu de primes aux groupes. Les primes sont **NON cumulables**.
Classes récompensées : Telles que décrites à l'article 4.1.C du règlement standard des rallyes (18 classes)

Les classes suivantes sont regroupées comme indiqué :

-Classe FA/A7 : A7, A7K et A7S

-Classe FA/A6 : A6 et A6K

-Classe FA/A5 : A5 et A5K

-Classe R3 : R3a, R3b, R3c, R3t

-Classe R1 : R1a, R1b

Etc....

Les primes indiqués ci-dessous sous les suivantes :
100 ou plus engagés = 100% de primes ci-dessous
95 engagés = 95% de primes ci-dessous
90 engagés = 90% de primes ci-dessous
Etc...

Tableau des primes (€)					
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Scratch	350	300	250	200	150
Classes 1 à 3 partants	145				
Classes 4 à 5 partants	215	145			
Classes 6 de 10 partants	225	170	70		
Classes + 10 partants	305	182	145	92	60
Féminines					
2 à 4 Partantes	145				
. + 4 Partantes	215	145			

La remise des prix se déroulera le dimanche 19 juin 2022 à LA BOUTONNIERE, environ 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. **L'absence d'un concurrent à la remise des prix lui fera perdre le bénéfice de ses prime et coupe.**

